espèce de statu quo; or, pour un pays nouvenu comme le nôtre, rester stationnaire, c'est rétrograder ! ! N'oublions pas qu'il y a encore d'autres provinces dans l'Amérique Britannique du Nord, savoir, la Colombie Anglaise, Vancouver, etc., qui, plus tard, pourront former partie de la confédération-que ces vastes contrées sont aussi grandes en superficie que toute l'Europe, que le sol, en plusieurs endroits, est d'une fécondité merveilleuse, qu'un jour viendra où la plus grande partie de tous ces pays et provinces sera habitée, qu'il y aura un réseau de chemins de fer reliant les points extrêmes de toutes ces possessions, puis des lignes de bateaux-à-vapeur nous mettant non seulement en rapport avec la mèrepatrie, mais avec toute l'Europe, et ce en toute saisons de l'année. Quand, tous tant que nous sommes, animés par le même esprit, celui de la lutte vers le bien, vers la prospérité de la patrie commune, nous verrons se former au milieu de nous un vaste empire, sous le protectorat de l'Angleterre, nous comprendrons alors la sagacité politique de ceux qui, étant aujourd'hui au timon des affaires, nous ont soumis et fait adopter le plan de confédération proposé. Qu'il y aît certains défauts de détails dans le système proposé-je l'admets! Mais, est-ce que tout ce qui sort de la main des hommes, n'a pas un cachet d'inperfection? Le célèbre " code Napriéon " est-il parfait ? Ce n'est pas l'avis des plus célèbres jurisconsultes français, et pourtant ce travuil est un chef-d'œuvre sous plusieurs rapports. La constitution des Etats-Unis ne renferme-t-elle pas des vices et cependant on dit que c'est un modèle dans le geare. Je suis d'avis que le plan de confédération, pris dans son ensemble, est ce que nous pouvions désirer de mieux, dans l'intérêt bien entendu des cinq provinceset l'envisager au point de vue purement sectionnaire serait ne pas comprendre la position d'un homme d'état. Si, encore, M. l'ORA-TEUR, ceux qui font une opposition quand même au plan proposé, pouvaient nous suggérer un moyen quelconque de faire face aux éventualités, et nous indiquer le mode par lequel nous pourrions, en rejetant le plan proposé, arriver à un moyen pratique de nous tirer de nos difficultés, alors je serais prêt à les entendre, à comparer leur projet avec celui qui nous occupe : Mais on se borne à tout blamer, à tout critiquer. Jusqu'au célèbre M. RAMEAU (l'auteur de la France aux Colonies) qui, du fond de la France,

pousse son cri d'effroi contre les dangers prétendus que la confédération porte dans ses flancs, mais de conseils, de remèdes... point. D'autres s'évertuent à crier sur les toits que ce plan n'est pas une "union fédérale" mais une union législative pure et simple !! Si c'était une union législative, moi le premier, M. le PRESIDENT, je le déclare ici en face du pays, je serais disposé à repousser ce projet, avec toute l'énergie dont je serais capable; mais comme au contraire c'est une union fédérale dans toute la force du mot, avec un gouvernement central revêtu de toute la puissance requise pour obvier et remédier à la faiblesse qui caractérise le gouvernement fédéral dans l'union américaine, laissant spécialement à chaque province la gestion de ses affaires locales, et à ses habitants leur "autonomie" pleine et entière, je ne puis, dans l'intérêt de mes constituants et de mon pays, qu'approuver une mesure qui, tout en respectant les droits et priviléges de chacun, aura pour effet d'accroftre la force individuelle et collective des cinq provinces, nous gagnera la confiance de de la mère-patrie, et fera de cette purtie de l'Amérique Britannique du Nord, sous la puissante égide de l'Angleterre, un autre "imperium in imperio." (Applaudissements.) Je reviens à ceux qui s'écrient : mais notre nationalité, elle s'effacera! notre langue, nos institutions civiles et religieuses, elles disparaitront! O! vous, qui cries si fort et qui avez un attrait si irrésistible pour les charmes de la "république voisine", croyez-vous que si nous tombions dans ce tourbillon de nations diverses, de religions différentes, qui forme la confédération américaine, sans traditions communes, sans passé commun avec elles, la nationalité canadienne-française y aurait son existence tout à fait à part et distincte de celles des autres, et qu'elle ne disparestrait pas de suite, perdue, égarée, au milieu de tant d'autres? Répondes-moi, si vous le pouvez...... puis je vous croirai (Applaudissements.) Voyez le sort de la Louisiane, habitée en majeure partie par des Français! L'élément anglais n'est-il pas en majorité dans le parlement du Canada-Uni? et, cependant, n'ai-je pas l'honneur de vous adresser la parole, dans le moment, en français ?-cette belle langue de nos ancêtres.cette langue dans laquelle Jacques-Cartier, en 1585, vanta les splendeurs de notre majestueux St. Laurent! (Applaudissements.) Voulez-vous savoir une des raisons données contre la candidature du général FREMONT,